

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr	Numéro de permis 2013953	Date d'inspection Le 20 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 sept. 2021	
Commentaires : Une éducatrice est inscrite à un cours le 9-10 octobre. J'ai aussi reçue la preuve de formation pour une autre éducatrice.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	17 sept. 2021	13 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 sept. 2021	
Commentaires : Une éducatrice est inscrite à un cours le 9-10 octobre. J'ai aussi reçue la preuve de formation pour une autre éducatrice. La copie a été ajoutée au dossier			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	30 sept. 2021	20 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	17 sept. 2021	13 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Une éducatrice est inscrite au cours de premiers soins (9-10 octobre) une copie nous sera envoyée afin d'avoir la preuve de formation.
Le ratio est conforme lors de mon suivi.

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences concernant la loi sur les services à la petite enfance. La licence peut être recommandée mais une vérification sera fait concernant le cours de premiers soins.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 septembre 2021

Date

original signé par
Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 septembre 2021

Date